

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 06 Octobre 2021** à 18h00 Salle Edith Piaf 41 Rue Fauqueux à Masny que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : 33 (titulaires et suppléants)

Absents : 4

Procuration : 8

Etaient présents (délégués titulaires) : 29

Pour la CCCO : François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Lionel FONTAINE - Rodrigue LEBLAN - Donato MIRAGLIA - Eric MOREAU - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Christophe BLERVACQUE - Romain DAPVRIL - Muriel DOUDOK - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Christine ERADES - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Maryline LUCAS - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI - Jean Michel SZATNY.

Etaient présents (délégués suppléants) : 4

Pour la CCCO : Alain ROLLOS suppléant de Alain BRUNEEL.

Pour DOUAISIS AGGLO : Jean-François JOOS suppléant de Jean-Claude DESMENEZ – Thierry GOEMINE suppléant de Yaël CZUPRYNA - Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

Etaient présents par procuration : 8

Pour la CCCO : Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Lionel FONTAINE - Julien QUENNESSON donne pouvoir à Maryline LUCAS.

Pour DOUAISIS AGGLO : Lisiane DUBUS donne pouvoir à Jean-Luc HALLE - Reine Elise CARLIER donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Gilles BARBIEUX donne pouvoir à Jacques LECLERCQ - Damien FRENOY donne pouvoir à Claude HEGO - Karim BACHIRI donne pouvoir à Jamila MEKKI - Philippe ROSZYK donne pouvoir à Alain DUPONT.

Etaient absents et excusés : 4

Pour la CCCO : Marc DELECLUSE.

Pour DOUAISIS AGGLO : Jean-Christophe LECLERCQ - Franck VALEMBOIS - Christophe CHARLES.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1/2021 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur CRESTA indique suite à la demande du Trésorier, les crédits prévus à l'article 67444 pour le versement de la subvention de fonctionnement au budget annexe doivent être inscrits à l'article 657364

Compte	Libellé	BP + BS 2021	DM N° 1	Situation nouvelle
Dépenses de fonctionnement		18 829 429,82	0,00	18 829 429,82 €
67- 67444	Charges exceptionnelles - Aux syndicats exploitant un spic	8 814 118,72	-8 814 118,72	0,00
65- 657364	Autres charges de gestion courante - subvention de fonctionnement aux organismes publics - A caractère industriel et commercial	0,00	8 814 118,72	8 814 118,72

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance du 22 septembre 2021.

La commission finances a émis un avis favorable lors de la séance du 1^{er} octobre 2021.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir APPROUVER la décision modificative n°1-2021 au budget principal.

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 41

Suffrage exprimé : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE la décision modificative n°1-2021 au budget principal.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO